

4. CENTRE-VILLE – CESSION A LA VILLE DE CASTRES D'EMPRISES SISES - 28-28 BIS RUE D'EMPARE A CASTRES

Dans sa séance du 22 juin 2016, le conseil d'administration a validé la démolition de l'immeuble sis au 28-28 bis rue d'Empare.

La Direction Départementale des territoires du Tarn a validé le dossier d'intention de démolir le 7/04/2017.

Cet immeuble en cours de démolition, libèrera les parcelles cadastrées section BP n°51 et 52 d'une superficie de 810 m² et situées en zone rouge (coté rivière) et violette (côté rue) du Plan de Prévention des Risques Inondations de la Ville de Castres.

Cette emprise foncière est située en quartier prioritaire de la ville (QPV).

De ce fait, et sauf dérogation, l'Etat n'autorise pas de reconstitution d'offres par les bailleurs sociaux dans ces quartiers.

Conformément à l'article L.451-5 du CCH, l'Office a sollicité l'avis des domaines en date du 2 décembre 2021 et la valeur vénale de cette emprise a été estimée à 97 200€ hors taxe avec une marge d'appréciation de 20%.

La Ville est favorable à l'intégration de ces deux parcelles dans le domaine public pour un montant après négociation de 81 000€ hors taxe.

Il est demandé au Conseil d'administration :

- De décider de la cession à la ville des parcelles cadastrées section BP numéros 51 et 52 situées 28 -28 bis rue d'Empare pour le montant de 81 000€ hors taxe,
- Et conformément à la délibération du 18 décembre 2013, d'autoriser le Directeur Général à signer les pièces afférentes à ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Décide de la cession à la ville des parcelles cadastrées section BP numéros 51 et 52 situées 28 -28 bis rue d'Empare pour le montant de 81 000€ hors taxe,
- Et conformément à la délibération du 18 décembre 2013, autorise le Directeur Général à signer les pièces afférentes à ce dossier.

.....
Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité

Pour extrait certifié conforme,
Fait à CASTRES, le 7 février 2022

Le Président,
Pascal BUGIS



REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2022

Application agréée E-legalite.com

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CASTRES
- MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 7 février 2022 à 15h00

Délibérations de : 1 à 9
Présents : 12
Pouvoirs : 8
Votants : 20

Etaient présents :

Mesdames Baya ALGAY, Viviane DUPUY, Marie-Claude FAURE, Claudine HAUSER,
Yolande ALBERT, Geneviève AMEN
Messieurs Pascal BUGIS, Christophe SENTOLL, Xavier BORIES, Rinaldo PUGLISI, Bernard
AUDOURENC, Christian NOCAUDIE

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Madame Catherine FARRENQ à Madame Geneviève AMEN
Madame Janine BARENS à Monsieur Pascal BUGIS
Madame Alexia CAILLOUX à Madame Marie-Claude FAURE
Monsieur Siegfried FRANZ à Monsieur Christian NOCAUDIE
Monsieur Vincent COLOM à Madame Baya ALGAY
Monsieur Serge SERIEYS à Madame Viviane DUPUY
Madame Flavie ROUANET à Monsieur Xavier BORIES
Madame Jeanine CAYSSEL à Madame Yolande ALBERT

Etaient excusés

Monsieur Michel SAQUET
Madame Clotilde FURINI
Monsieur Philippe BECO

Etait absent

Monsieur Laurent MONS

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité
Madame Béatrice JEA, Ressources humaines
Madame FERRE, DDT

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2022

Application agréée E-legalite.com